

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Forme du produit      | : Mélange   |
| Nom commercial        | : Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT) |
| UVP                   | : 86225691  |
| Numéro d'autorisation | : 2190190   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Destiné au grand public             |  |
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation par les consommateurs          |
| Utilisation de la substance/mélange | : Fongicide<br>Produits phytopharmaceutiques |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France  
T +33 (0)4 37 64 32 00  
[sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Conseils de prudence (CLP) | : P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards.<br>P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. |
| Phrases EUH                | : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.   |

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Peut provoquer une irritation légère (Peau, yeux).

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : AL  
Le produit contient 1,275 g/l de potassium phosphonates (sous forme d'acide phosphoreux) (15-50% p/p d'un mélange avec de l'hydrogénophosphonate de potassium (CAS 13977-65-6) et du phosphonate dipotassique (CAS 13492-26-7)).

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Faire vomir la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.                               |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut provoquer une irritation légère.               |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation légère.               |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Peut provoquer une irritation légère.               |
| Symptômes/effets après ingestion            | : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. aucun antidote spécifique connu.

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Débarrassez-vous des résidus de combustion et de l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.  
Autres informations : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les aérosols, vapeurs. Évacuer la zone. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Bien nettoyer les surfaces souillées.  
Autres informations : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les aérosols, vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à sec. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Température de stockage : 5 – 50 °C

Informations sur le stockage en commun : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenez compte des instructions sur l'étiquette.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

| Protection oculaire  |                     |                  |        |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques | Norme  |
| Lunettes de sécurité |                     |                  | EN 166 |

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat

| Protection de la peau et du corps |       |
|-----------------------------------|-------|
| Type                              | Norme |
| Bottes en caoutchouc              |       |

#### Protection des mains:

Gants de protection

| Protection des mains                |                             |            |                |             |       |
|-------------------------------------|-----------------------------|------------|----------------|-------------|-------|
| Type                                | Matériau                    | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| Gants jetables, Gants réutilisables | Chlorure de polyvinyl (PVC) |            |                |             |       |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Liquide  |
| Couleur  | : Incolore.  |
| Apparence                                      | : limpide.   |
| Odeur  | : caractéristique.                                   |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                                     |
| Point de fusion                                | : Non applicable                                     |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                                     |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                                     |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable                                     |
| Propriétés explosives                          | : Non explosif.                                      |
| Propriétés comburantes                         | : Non oxydant.                                       |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible                                     |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                                     |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                                     |
| Point d'éclair                                 | : > 100 °C   |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                                     |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                                     |
| pH   | : 5,5 – 6,5 (1 %, H <sub>2</sub> O)                  |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible                                     |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau.<br>Solvant organique:Insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                                     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : -4   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                                     |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                                     |
| Masse volumique                                | : 0,95 – 1,05 g/ml                                   |
| Densité relative                               | : Pas disponible                                     |

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible  
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

|                       |   |
|-----------------------|---|
| DL50 orale rat        | > 2000 mg/kg de poids corporel (valeur estimée) |
| DL50 cutanée rat      | > 2000 mg/kg de poids corporel (valeur estimée) |
| CL50 Inhalation - Rat | > 5 mg/l/4h (valeur estimée)                    |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 5,5 – 6,5 (1 %, H2O)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 5,5 – 6,5 (1 %, H2O)  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

| Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT) |   |
|---|---|
| CL50 - Poisson [1]  | > 100 mg/l Oncorhynchus mykiss, 96 h  |
| CE50 - Crustacés [1]  | > 100 mg/l Daphnia magna, 48 h  |
| CE50 72h - Algues [1]                                       | > 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata, 72 h                            |
| LD50 - Apis mellifera                                       | > 99,68 µg a.s./abeille (72 h, oral); > 100 µg a.s./abeille (72 h, contact) |
| Toxicité pour les oiseaux                                   | LD 50 (oral): > 675 mg a.s./kg poids corporel                               |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT) |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)              | -4                                  |
| Potentiel de bioaccumulation                                | Non potentiellement bioaccumulable. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT) |                        |
|---|------------------------|
| Ecologie - sol  | Faible mobilité (sol). |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)                             |  |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  |  |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |  |

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égout. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Les conteneurs entièrement vidés et nettoyés peuvent être recyclés. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 02 01 09 - déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.



# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| FBC   | Facteur de bioconcentration   |
| VLB   | Valeur limite biologique  |
| DBO   | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO   | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50  | Concentration médiane effective   |
| EN    | Norme européenne  |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC  | Concentration sans effet observé  |
| OCDE  | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| VLE   | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |

# Maladie des rosiers et des plantes fleuries (SAVIAL DIRECT)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|        |   |
|--------|---|
| RID    | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS    | Fiche de Données de Sécurité  |
| STP    | Station d'épuration   |
| DThO   | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM    | Tolérance limite médiane  |
| COV    | Composés organiques volatiles   |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs   |
| vPvB   | Très persistant et très bioaccumulable  |
| ED     | Propriétés perturbant le système endocrinien  |

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|        |  |
|--------|--|
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
|--------|--|

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.